

## Colloque sur les pratiques compétitives en Côtes d'Armor

**Date :** Jeudi 24 juin 2021 de 18h à 20h30 (Buffet à suivre)

**Lieu :** Maison Départementale des Sports à Ploufragan

**Titre :** Pratique économique et sociale versus pratique compétitive, quelle réalité ? « La pratique compétitive source de qualité du projet de club » Témoignages en Côtes d'Armor, Actions à court et moyen termes....

**Format :** En présentiel sur inscription avant le 21 juin

### Constat et contexte :

De nombreux clubs ont arrêté la pratique compétitive en se concentrant sur l'activité économique (Tourisme-loisir-scolaire). « La demande des pratiquants a changé, elle ne porte plus sur les pratiques compétitives », peut-on entendre ça et là...

Pourtant on observe, et c'est bien là l'objet de notre séquence de travail, que là où une offre compétitive pertinente est proposée, les pratiquants sont au rendez-vous, et ce au bénéfice de tous les pratiquants. Il y a peut-être des bonnes pratiques à partager !

### Objectifs du colloque :

Démontrer que la pratique compétitive produit un niveau qualitatif supérieur du projet de club, et ainsi en déclencher dans de nouveaux clubs en confortant celles déjà en place.

### Programme du colloque :

- Interventions sous la forme de témoignages de différentes typologies de clubs qui ont réussi à mener de front toutes les activités nautiques (sociales, éducatives, économiques et compétitives) : des modèles qui fonctionnent.
  - L'intérêt et les vertus de la pratique compétitive dans ces modèles
  - Les outils et la démarche pour y arriver
- Des pistes d'évolution de la structuration sportive départementale afin d'accompagner de nouveaux projets compétitifs au sein des clubs.
- Une restructuration des ressources financières disponibles adaptées à ce projet de relance de la pratique compétitive (ressources départementales issues des subventions, des partenariats privés et de la ligue)
- Une communication revisitée concernant la promotion des activités compétitives

### Publics cibles :

- Elu(e)s et cadres des clubs (Jeunes entraîneurs, moniteurs, permanents, bénévoles, ...)
- Elu(e)s des territoires concernés (Communes et EPCI)